



Procès-verbal n°20

Séance extraordinaire du jeudi 16 novembre 2023 à 20h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire 28 septembre 2023
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de deux crédits d'engagement, soit 500'000 francs pour l'étude finale et 13 millions de francs pour la réalisation du bâtiment en lien avec le projet MAE
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'état d'avancement des travaux dans le cadre de la motion « Pour une véritable piste cyclable entre Saint-Blaise et La Tène »
5. Rapport de l'Entente de La Tène au Conseil général concernant une initiative communale de la commune de La Tène demandant l'interdiction de l'utilisation des mousses d'extinction fluorées ou contenant un autre additif non biodégradable sur le territoire du canton de Neuchâtel
6. Interpellations et questions
7. Lettres et pétitions
8. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
9. Divers

Le président Raphaël Kummer (PLRT) : « Mesdames, Messieurs, je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue. Je salue les membres du Conseil général, du Conseil communal, de l'administration communale, de la presse et du public. »

L'ordre du jour tel que présenté ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, il passe directement au point 1.

1. Appel

Le secrétaire Pascal Perret (PLRT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 40 membres suivants (y.c. le président) :

- | | |
|--|---|
| 1. Amez-Droz Jérôme (PLRT) [arrivée tardive] | 22. Hug Stéphane (PLRT) |
| 2. Amez-Droz Laurent (PLRT) | 23. Imer Ling (PLRT) |
| 3. Bajrami Belul (PVL) | 24. Issemann Philippe (PLRT) |
| 4. Binggeli Maurice (PSLT) | 25. Jeanmaire Benjamin (suppléant Les Vert·e·s) |
| 5. Brönnimann Erich (ELT) | 26. Jolidon Daniel (PLRT) |
| 6. Bulliard Jean-Luc (ELT) | 27. Kummer Raphaël (PLRT) |
| 7. Butin Tammy (PLRT) | 28. Lovis Leonore (suppléante Les Vert·e·s) |
| 8. Carneiro Costa Manuel (PSLT) | 29. Luthi Michel (ELT) |
| 9. Caron Simone (PSLT) | 30. Mattmann Philippe (PSLT) |
| 10. Carvalho Alvaro (Les Vert·e·s) | 31. Mendy Vincent (Les Vert·e·s) |
| 11. Chassot Nadia (PLRT) | 32. Paviet-Salomon Bertrand (Les Vert·e·s) |
| 12. Clottu Edouard (Les Vert·e·s) | 33. Perret Pascal (PLRT) |
| 13. Fridez Alain (PLRT) | 34. Perrinjaquet Denis (PSLT) |
| 14. Gehrig François (PVL) | 35. Pires Gomes Fernando (ELT) |
| 15. Gerbex Jean-Charles (PLRT) | 36. Remexido Teresa (Les Vert·e·s) |
| 16. Gardon Philippe (PSLT) | 37. Rubeli Pierre André (PSLT) |
| 17. Gomes Bruno (PVL) | 38. Ryser Frédéric (PLRT) |
| 18. Gonçalves Jorge (PLRT) | 39. Smith Ted (PLRT) |
| 19. Gonçalves Sylvie (PLRT) | 40. Vaucher Catherine (suppléante ELT) |
| 20. Gremaud Gérard (PSLT) | 41. Vaucher Pascal (ELT) |
| 21. Hämmerli Denise (suppléante ELT) | |

Excusés :

- | | |
|-------------------------|------------------------------------|
| 1. Calame Monique (ELT) | 3. Pinsard François (Les Vert·e·s) |
| 2. Degiorgi Edith (ELT) | 4. Storrer Vincent (Les Vert·e·s) |

Par conséquent, **la majorité est fixée à 21.**

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Butin Yannick (PLRT), secrétaire
Dubosson Valérie (Les), vice-présidente
Eugster Martin (ELT), président
Hoffmann Heinz (PLRT), vice-secrétaire
Rotsch Daniel (PSLT), membre

Le président souhaite la bienvenue à Madame Denise Hämmerli, qui siège pour la première fois.

– Applaudissements –

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2023

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2023 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de deux crédits d'engagement, soit 500'000 francs pour l'étude finale et 13 millions de francs pour la réalisation du bâtiment en lien avec le projet MAE

Le président donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en préambule, je tiens à vous informer que le Conseil communal a modifié le point à l'ordre du jour en retirant l'arrêté concernant la demande de crédit d'engagement pour la construction d'un montant de 13 millions de francs et conservera uniquement l'arrêté concernant la demande de crédit d'étude d'un montant de 500'000 francs.

Le rapport qui vous est présenté aujourd'hui fait suite à une motion acceptée par votre Autorité en septembre 2021 et une demande de crédit d'étude de 130'000 francs pour la réalisation de l'avant-projet accepté par votre Autorité en septembre 2022.

Durant le premier semestre de cette année, un projet audacieux a été élaboré à l'aide du cabinet d'architectes Andrea Pelati et avec la participation d'un groupe de travail ad hoc regroupant les différents domaines d'activités qui utiliseront régulièrement le bâtiment proposé. Le groupe de travail a permis de définir un cahier des charges affiné avec des objectifs idéaux pour chacun. Idéaux ne veut pas dire réalisables mais il aurait été dommage de passer à côté d'éventuelles demandes simples et faciles à intégrer.

L'étude d'avant-projet s'est déroulée en plusieurs temps. Le premier temps était de partir de l'étude de faisabilité et d'obtenir une organisation interne du bâtiment accueillant tout le programme défini : au final, la Ludotène ne peut pas être incluse, la salle de gym est trop petite ou totalement enterrée sans lumière naturelle et le parascolaire est trop petit. Un second temps a donc commencé avec une étude recherchant d'autres emplacements sur le site scolaire de Marin pour implanter cette infrastructure.

Le premier site étudié est l'emplacement de la salle de gym du collège Billeter.

Sur cet emplacement, seulement 708 m² de parascolaire auraient pu être mis à disposition, ce qui est largement insuffisant par rapport à nos besoins de 160 enfants minimum. La hauteur du bâtiment faisait 13.30 m pour une règlementation autorisant 9 m. De plus, la Ludotène n'aurait pas eu sa place et cet emplacement ne permettait pas d'avoir une troisième salle de gym mais d'en remplacer une déjà existante. Encore ces dernières semaines, il y a eu des discussions entre les différentes associations sportives pour négocier les horaires des salles de gymnastique de Marin durant l'hiver. Chacun en veut plus mais l'offre ne peut pas s'agrandir toute seule et plusieurs associations sont déçues. Il est donc indispensable pour l'école en journée et les associations sportives en soirée d'avoir une troisième salle de gymnastique sur ce site scolaire de Marin.

Le second site étudié est dans la cour du Vieux Collège.

Sur cet emplacement, il aurait pu être implanté le parascolaire, la Ludotène et une salle de rythmique en remplacement de la salle de gym. Le projet consistait à avoir un étage enterré avec des puits de lumière depuis la cour du collège qui se trouverait au-dessus d'une partie du bâtiment. Les 2 autres étages auraient uniquement été sur le côté de la parcelle le long de la route des Tertres. Cependant, la place disponible pour le parascolaire permettait de mettre tout juste les 160 enfants demandés sans aucune marge de manœuvre pour un éventuel besoin supplémentaire ultérieur. L'accès à la Ludotène ne permettait pas d'avoir des places de parc dépose-minute à proximité.

Ce projet avait un avantage urbanistique avec des vitrines donnant sur la rue Auguste-Bachelin, amenant un large trottoir. Toutefois, l'imposant volume devant le Vieux Collège, qui est un bâtiment classé, aurait dénaturé ce lieu et aurait fait perdre son symbole historique du village de Marin.

Le troisième site est dans le prolongement du collège Billeter.

Sur cet emplacement, le parascolaire, la Ludotène et une salle de rythmique étaient accueillis et seule la salle de gymnastique était absente. La structure était sur 3 étages avec un rez-de-chaussée pour la salle de rythmique et la Ludotène avec plusieurs places de parc mais aussi un préau couvert pour les enfants de l'école, le parascolaire étant situé au-dessus de ce préau et sur toute la surface du bâtiment prévu. Si fonctionnellement ce bâtiment répondait à un certain nombre de besoins, il n'était pas urbanistiquement agréable par sa géographie offrant un couloir étroit pour l'entrée du site scolaire depuis la rue des Tertres. Le nombre d'enfants de la structure parascolaire était à son maximum et aucune marge de manœuvre pour un futur besoin n'était possible. Avec l'absence de salle de gymnastique, le Conseil communal n'a pas retenu cette solution.

La solution proposée est donc revenue dans le prolongement de la CSUM mais en agrandissant la surface au sol du bâtiment qui vient désormais en limite de parcelle côté parc Perrier.

Passons maintenant à la salle de gymnastique qui est proposée. De longues discussions ont eu lieu ces derniers jours sur les dimensions de cette salle de gymnastique. A l'origine, il s'agissait d'implanter une salle de gymnastique permettant des activités scolaires, extrascolaires et d'offrir plus de disponibilités pour les entraînements des associations sportives locales. Suite aux différentes rencontres du groupe de travail, le souhait d'avoir une salle aux dimensions suffisantes pour accueillir un match de basket au niveau national est venu se rajouter au cahier des charges.

Sans vouloir stigmatiser ce sport, nous prenons le basket en référence car il s'agit du sport qui demande le terrain le plus grand en comparaison avec le badminton, le volley-ball, le hand-ball et d'autres sports de balle. Il existe 3 dimensions possibles pour ce terrain de basket en fonction du niveau de l'équipe. Vous voyez ici le terrain le plus grand pour des championnats nationaux et internationaux. La dimension hors-tout, ce qui veut dire terrain de jeu plus les zones de sécurité, est de 32 m par 19 m. Il faut rajouter à cela une surface pour l'accueil de minimum 300 spectateurs. Avec une surface disponible sur la parcelle dans le prolongement de la CSUM de 29.16 m par 32.22 m, il est impossible d'y faire rentrer une salle de la dimension pour des championnats nationaux en respectant les distances nécessaires avec le voisinage proche.

Voici quelques exemples d'implantation de cette salle :

- à la place du Hobbyland qui est un peu imposant et cela supprime ce lieu bien apprécié des enfants
- dans la cour du Vieux Collège qui pose le même problème de visibilité sur le bâtiment classé
- dans le prolongement de la CSUM qui dépasse sur la route ou sur le parc Perrier

La dimension inférieure pour les championnats non internationaux est de 30 m par 18 m. Même si la parcelle possède cette surface, le fait que la salle de gymnastique doive avoir une lumière naturelle oblige à avoir une partie au-dessus du sol, ce qui de nouveau ne permet pas de respecter les distances nécessaires avec le voisinage proche. Enfin, une dimension de 26 m par 15 m permet les rencontres de championnats régionaux et c'est ce qui est proposé dans ce projet avec presque 28 m par 16 m. Cette dimension est aussi adaptée pour les activités de sport scolaire.

Même si la dimension idéale pour cette salle est de 32 m par 19 m, il faut vraiment recentrer le projet sur son utilité principale qui est l'accueil parascolaire avec un possible programme MAE à l'avenir qui proposera des activités culturelles et sportives. Le projet proposé répond à 100% à la demande originale de votre Autorité. De plus, il permet de libérer des classes pour l'école dans les locaux actuels de la CSUM et d'accueillir les enfants du cycle 3 qui doivent manger sur place pour des raisons d'emploi du temps serré le midi et qui n'ont actuellement qu'un couloir du Billeter exposé aux courants d'air proches des portes d'entrée du collège.

Cette demande de crédit d'étude est l'étape suivante dans la vie du projet. Selon un document du service d'architecture et du logement de la Ville de Lausanne (https://www.lausanne.ch/dam/jcr:2c339053-cca4-4946-a93d-d4c7c36bded4/145_Contrat_sia_102.docx), trouvé sur Internet grâce à Google, la répartition standard des frais d'architectes peut être faite ainsi.

La phase d'avant-projet intitulée ici 4.1 est déjà achevée avec le rapport qui vous est présenté aujourd'hui. Le montant nécessaire pour cette première phase a été de 130'000 francs. La présente demande de crédit d'étude pour un montant de 500'000 francs représente les phases 4.2, 4.3 et 4.4 de cette liste.

Pour finir, lors de la séance liée au processus de fusion Laténa Tour du 8 novembre 2023 dans cette salle, il a été annoncé que « Laténa veut développer son offre préscolaire et parascolaire » et dans son chapitre « Renforcer l'école comme lieu d'échange et de vie », le rapport de fusion du 8 mai 2023 à la page 15, il est écrit que « La fusion est également une opportunité pour le développement de projets novateurs permettant de lier école et structures d'accueil pré- et parascolaire. ». Vous avez l'opportunité aujourd'hui de mettre une pierre à l'édifice de la fusion des 4 communes d'Enges, Hauterive, Saint-Blaise et La Tène avec le vote sur ce crédit d'étude.

Le Conseil communal a décidé de retirer la demande de crédit d'engagement pour la construction du bâtiment pour ne conserver que celle de l'étude pour 500'000 francs. Cette décision a été prise pour permettre aux futures autorités, fusionnées ou pas, de pouvoir décider du montant total des investissements à engager et de pouvoir donner des priorités parmi tous les futurs projets. Le projet sera ainsi mieux précisé et détaillé après l'étude.

Pour votre information, la Ludotène soutient le projet qui représente pour elle une lueur d'espoir pour un avenir plus vaste et animé.

L'audace démontrée dans ce projet aura-t-elle le succès escompté ? Je vous laisse maintenant en débattre. Merci de votre attention. »

La présentation projetée est annexée au présent procès-verbal.

Vincent Mendy (Les Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, au nom de l'art. 26 du RGC, on voit clairement que le Marin Basket Club est fortement impliqué dans ce projet. Je soumetts à votre Autorité la demande de récusation des membres du Marin Basket Club. Je vous remercie.

Yanick Boillod (administrateur communal) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, les articles cités (26 et 27 RGC) sont des cas d'incompatibilité relative ou absolue. Ce sont des situations pour lesquelles une personne, membre d'un hémicycle ou autre, peut ou non participer à une discussion ou à la décision qui s'ensuit.

Les cas d'incompatibilité absolue sont dus à la situation de la personne. Dans le cas qui nous occupe, il ne s'agit pas d'une incompatibilité absolue due à la situation des personnes. Les membres du Marin Basket Club ne sont pas administrateurs communaux, ne sont pas membres du Conseil d'Etat. Je pense que la question est à envisager sous l'angle de l'incompatibilité relative. Celle-ci dit qu'*aucun-e membre ou membre suppléant-e du Conseil général, aucun-e membre du Conseil communal ou d'une commission ne peut assister à une discussion, ni prendre part à une délibération ou à un vote portant sur un objet pour lequel il ou elle a un intérêt particulier ou qui le ou la concerne directement*. Ce cas de figure s'est présenté à plusieurs reprises et avait été clarifié par le service des communes. L'intérêt auquel il est fait référence est très particulier car il s'agit d'un intérêt privé. Or, lorsqu'on est membre d'une association, on ne défend pas un intérêt privé, mais on défend l'intérêt associatif. Il n'y a pas d'intérêt privé, que ce soit sur le patrimoine ou autre. Donc clairement, dans ce cas de figure, le fait d'être membre du Marin Basket Club ne prive pas de participer à la discussion puis à la décision.

Nous pourrions citer d'autres exemples par analogie. Lorsque vous êtes au Grand Conseil et que vous êtes agriculteur, vous avez le droit de participer à un vote sur la modification de la loi sur l'agriculture. Le fait que vous soyez paysan ne vous prive pas de participer à ce vote.

Les membres du Marin Basket Club n'ont pas d'intérêt privé qui est défendu ou attaqué ce soir, donc selon mon interprétation, ils peuvent participer à la discussion ainsi qu'à la décision. »

Le président demande à Monsieur Vincent Mendy si la réponse lui convient.

Vincent Mendy (Les Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, merci. Au moins cela éclaircit les choses. Nous nous sommes souvent récusés dans le cadre du football, donc c'était hors sujet. »

Le président : « Mesdames, Messieurs, nous continuerons donc la séance avec la présence des membres du Marin Basket Club dans cette assemblée, à moins que vous en décidiez autrement. Merci beaucoup. »

Le président donne la parole aux commissions.

Daniel Jolidon (PLRT), au nom de la commission des infrastructures : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission des infrastructures s'est réunie le 1^{er} novembre pour discuter de ce point de l'ordre du jour.

Les remarques des commissaires sur le projet de construction et la demande de crédit ont été multiples.

Le projet est intéressant et n'est pas remis en cause, mais c'est ce projet qui génère des questions.

Sur la salle de sport dont les dimensions ne permettent pas des rencontres de basket à un haut niveau, alors que le Marin Basket Club a une équipe féminine qui a terminé par deux fois sur le podium du championnat suisse.

Sur l'accès au local de la ludothèque qui n'est ouvert actuellement que deux après-midis par semaine et un samedi matin par mois, le reste du temps le couloir reliant le nord au sud restera fermé.

Lors de la construction du CSUM, il était déjà prévu de rajouter une salle de gym au sud de l'existante et il avait été dit que le local du matériel servirait aux deux salles, ce qui n'est plus le cas actuellement.

Le rapport stipule qu'une nouvelle salle de sport sera érigée sur la zone de sports de La Tène. Pourquoi ne pas l'avoir prévue immédiatement, même si les élèves doivent se déplacer pour leurs leçons de gym (il y a quelques exemples de telles situations comme Hauterive, où ce n'est évidemment pas la panacée mais totalement viable).

Le coût de la construction qui a doublé a aussi fait tiquer les membres de la commission des infrastructures.

De même il faudra très bientôt rénover l'ancienne salle de gym sise au nord du complexe scolaire et il n'en est fait mention nulle part.

Le Conseil communal a répondu par la négative à la question de savoir s'il était possible de modifier les plans, car ceux-ci sont définitifs et les gabarits (qui ont été posés avant l'acceptation du crédit de construction par notre Autorité) sont déjà en place.

Les commissaires ont en outre relevé que le timing pour la demande de crédit était une aberration : on aurait voulu se tirer une balle dans le pied que l'on n'aurait pas fait autrement. Un commissaire a relevé que la première fusion avait été refusée par Le Landeron avec le motif que les autres communes n'avaient pas à payer la luxueuse passerelle que nous avons acceptée et qui ne coûtait que le quart du présent projet.

Au vu de ces remarques, le Conseil communal a proposé de ne discuter que du premier arrêté et de retirer le deuxième arrêté. Les membres présents n'ont donc donné leur préavis que sur l'arrêté de l'étude finale. La commission des infrastructures, par 5 voix pour et une voix contre, a donné son préavis favorable à ce crédit. »

Frédéric Ryser (PLRT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, votre commission ne s'est pas réunie pour rien ce mardi 7 novembre. Ne comprenez pas là que les autres séances de la commission financière sont inutiles ou ennuyeuses, mais ce n'est pas tous les jours que l'on nous demande autant d'argent.

Pour une fois, nous avons sous la dent une situation exceptionnelle à notre ordre du jour. Une demande de crédit d'étude de 500'000 francs et, en même temps, une demande de crédit d'investissement de 13 millions de francs, liée de manière directe à une étude pas encore réalisée. Avouez que cela est assez rare pour être souligné.

Bref, notre joie a été de courte durée puisque le Conseil communal nous a annoncé vouloir retirer la demande d'investissement de 13 millions de francs d'entrée de jeu, ne nous laissant que la demande de crédit d'étude de 500'000 francs à discuter et à débattre.

La discussion sur l'objet de construction concerné a tout de même eu lieu puisqu'une étude sur un bâtiment est en principe liée de manière très proche au bâtiment lui-même. Vous l'aurez compris, nous avons mené les discussions principalement sur le fait de vouloir ou pas un tel bâtiment, à un tel prix. Parce que, fait important, on ne va pas accepter de dépenser une somme pareille pour voir et pas pour faire.

En d'autres termes et comme au poker, on ne paie pas pour voir avec ce genre de demande, on fait tapis. Donc, dépenser 500'000 francs éventuellement pour ne rien faire derrière, clairement non. C'est pourquoi, pour nous, même si la demande de crédit d'investissement a été retirée, il ne faut pas perdre de vue la finalité de la demande qui nous est faite ce soir. Indirectement, même si nous avons la possibilité de dire oui puis non, ce ne serait pas logique. Un oui ce soir doit être un oui pour une construction demain.

Au niveau des montants en jeu, nous avons été très étonnés de voir venir sur la table une demande, certes prévue au budget 2024 pour l'étude et PFT pour le bâtiment, mais pas aux mêmes coûts qu'annoncés. Explication facilement donnée, puisqu'au niveau du projet initial, on s'est un peu planté au niveau du calcul des m³ et, incidence directe, également sur les coûts prévus. Ce n'est donc pas un investissement pour un bâtiment de 7.7 millions de francs qui est prévu, mais un prolongement de la CSUM à 13 millions de francs. Même s'il s'agit de répondre aux besoins actuels et futurs de notre commune en termes d'infrastructure, ça change un peu la donne et comme dit la nouvelle génération : ça pique un peu beaucoup !

Sachez que, de manière générale, nous avons été surpris de cette approche qui, somme toute, nous a paru être précipitée. Passer les étapes, en venant demander les 2 crédits en même temps, alors que des gabarits ont déjà été plantés à l'emplacement prévu pour le bâtiment, ça sent un peu la gomme

brûlée. Pour gagner du temps nous a-t-on dit. Ne vaudrait-il pas mieux pour une fois suivre les conseils avisés du conseiller fédéral Alain Berset, en agissant aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire ?

De plus, nous n'avons pas trouvé très judicieux de venir avec une demande pour un projet d'une telle ampleur, en termes de financement, juste quelques jours avant une votation, semble-t-il, cruciale pour la commune, la fusion de Laténa. C'est pour nous une manière un peu maladroite de donner des arguments aux opposants, quand on sait encore une fois que ce projet a été annoncé pour 7.7 millions de francs dans les calculs financiers d'avant fusion et non les 13 millions de francs du projet de notre Conseil communal. Maladroit ? Volontaire ? En tout cas pas le bon moment pour la commission financière.

Le fait que les halles de gym ne répondent pas aux besoins des sociétés et des groupes sportifs qui aimeraient aussi les utiliser est également un point de plus en défaveur de ce projet.

Bref, pour toutes ces raisons, votre commission a préavisé négativement cette demande de crédit de 500'000 francs à la majorité de ses membres présents. Merci. »

Le président donne la parole aux groupes.

Laurent Amez-Droz (PLRT), au nom du PLRT « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous tenons à rappeler que le groupe PLRT est à l'origine de ce projet MAÉ avec la motion que nous avons acceptée le 16 septembre 2021 et que c'est avec un véritable pincement au cœur que je dois vous transmettre la position du groupe PLR. Devant toutes les heures de travail passées sur ce dossier par les différents acteurs, c'est un beau gâchis, mais cela montre bien à ceux qui en doutent encore les limites de notre système de milice. En effet, seules les communes ayant un exécutif professionnel ont déposé un projet MAÉ auprès du Conseil d'Etat car ils disposent de plus de temps et de plus de ressources.

Lors des débats du Conseil général du 29 septembre 2022 quant à l'absence de ce concept MAÉ, nous avons constaté que nous devons déplorer le quasi doublement des coûts du projet au niveau de l'investissement. Même si le Conseil communal a retiré le crédit d'investissement, nous restons toujours sur le même projet, qui est un projet sans véritable concept de fonctionnement, avec un prix qui double pour avoir une salle de sport qui n'est pas aux normes officielles.

Nous remercions néanmoins le Conseil communal d'avoir retiré l'arrêté sollicitant un crédit d'investissement simultanément au crédit d'étude. Cela aurait été un processus totalement inhabituel que de demander simultanément un crédit d'étude en même temps qu'un crédit d'investissement. Le crédit d'étude sert justement à confirmer quels sont les coûts en avançant dans le projet, en ayant des devis et en sachant qu'on est à peu près certains d'y arriver.

Vous l'aurez compris, le projet a été refusé par 13 voix contre 1 par le groupe PLRT lors de sa séance de jeudi dernier, y compris pour le crédit d'étude de 500'000 francs. Comme dit, ce projet ne respecte pas le cadre financier fixé dans la planification budgétaire des investissements de la future commune de Laténa qui, je le rappelle, s'élevait à 7.7 millions de francs et non pas à 13 millions de francs. Comme cela a déjà été évoqué, à la veille de la votation sur la fusion, cela peut être interprété comme un acte politiquement très maladroit que nous ne pouvons pas cautionner et qui demande un réexamen urgent du programme et de cette salle de sport beaucoup trop coûteuse sans être aux normes et qui ne répond pas à notre motion MAÉ avec un véritable programme destiné à notre jeunesse.

Vu l'impossibilité d'avoir une salle de sport aux normes dans le prolongement de la CSUM, nous remarquons qu'il y a une variante qui n'a pas été présentée ce soir et qui, en plus, répond à un besoin énergétique qui est celle d'assainir la salle de gymnastique du collège Billeter. Cette salle est une véritable passoire. De plus, elle est largement vétuste car je l'ai personnellement utilisée en étant petit. Elle mériterait un assainissement avec une nouvelle variante qui consisterait non seulement en un assainissement énergétique de la salle, mais de créer une deuxième salle qui permettrait d'avoir une salle double et de ne pas avoir tous les frais d'excavation présents dans le projet du prolongement de la CSUM. Le rapport dit qu'il faut un seul bâtiment, mais nous ne voyons pas pourquoi il ne pourrait pas y avoir le programme extrafamilial dans le prolongement de la CSUM et la salle dans le sport sur le site conjoint avec la salle du collège Billeter assaini.

Le dernier élément qui nous motive à refuser ce dossier tel qu'il est proposé aujourd'hui par rapport au programme est qu'il y a une urgence pour les besoins en structures pour l'accueil extrafamilial. Nous déplorons que les containers des salles de remplacement durant les travaux du collège des Tertres

n'aient pas été conservés. Je ne comprends pas pourquoi nous ne les avons pas gardés pour satisfaire les besoins de l'accueil extrafamilial en attendant que les études soient terminées. Si la situation est aussi urgente que cela, les containers pourraient être remis à cet endroit-là en attendant que les autorités de la nouvelle commune fusionnée reprennent le projet.

En conclusion, nous prions le Conseil communal de revenir rapidement avec une nouvelle demande de crédit d'étude après avoir consulté les communes fusionnées (on l'espère le 26 novembre), sollicité du Canton d'être rattaché au projet pilote MAÉ (certes, le délai est dépassé mais le Conseil d'Etat est probablement ouvert à ce qu'une grande commune comme la nôtre rejoigne le projet) et d'étudier l'assainissement du collège Billeter ainsi qu'un accueil extrafamilial sur le site de la prolongation de la CSUM.

Notre groupe assure le Conseil communal d'un engagement fort pour que ce dossier soit un projet porteur de notre future commune de Laténa. J'invite les autres groupes à nous suivre et à ne pas essayer de bricoler un amendement pour un crédit d'étude réduit dans la mesure où cela doit faire l'objet d'une réflexion sérieuse et aboutie. Il s'agit de reculer pour mieux sauter.

Si toutefois vous décidiez quand-même d'entrer en matière sur ce crédit d'étude, nous avons préparé un amendement que je distribue aux chefs de groupe immédiatement, qui fixe un peu mieux le cadre que je viens de vous décrire et qui nous permettrait de travailler. Il s'agit de bricolage et franchement, je trouve nettement mieux qu'on refuse l'entrée en matière et qu'on demande rapidement au Conseil communal de revenir avec un projet qui répond à nos desiderata. Merci de votre attention. »

Yanick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'apporte une précision suite aux propositions du PLRT par rapport à la rénovation de la salle de gymnastique du collège Billeter. J'ai fait un photomontage (voir image en annexe) en comparaison d'une salle double à la place de la salle du collège Billeter. Cela représente l'implantation de la surface du terrain uniquement, sans les murs et sans les annexes.

Une sonde géothermique est prévue ainsi que l'extension du collège Billeter (en rouge). La proposition ne rentre pas physiquement à cet endroit-là. Merci. »

Denis Perrinjaquet (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PSLT réuni jeudi dernier a longuement échangé au sujet de ce rapport très bien présenté par le Conseil communal. Nous le remercions pour sa clarté. Nous avons qualifié ce projet comme correspondant aux attentes. Trois points sont ressortis comme positifs :

- d'abord son emplacement qui était déjà prévu dès la construction du CSUM
- l'intégration de la ludothèque et la création d'une salle de sport qui est tout à fait dans les dimensions souhaitées
- et enfin, comme point le plus important, l'accueil du parascolaire avec « Ma journée à l'école » pour les familles de notre commune

La discussion s'est ensuite concentrée sur la subjectivité d'un complexe sportif pouvant organiser des rencontres à l'échelle cantonale, voire fédérale. Là, nous avons considéré que la commune était dans l'incapacité de trouver un espace permettant d'accueillir un quota de spectateurs à la hauteur d'un tel événement.

La question de la fusion est aussi apparue dans le débat, même si d'aucuns défendent le fait que ce parascolaire est au calendrier depuis longtemps.

Nous avons également évoqué que cette somme de 13 millions de francs qui est évidemment conséquente.

Pour conclure, nous sommes devant plusieurs incertitudes qui placent le groupe dans une situation inconfortable.

C'est donc partagé, à environ 50%, que le PSLT se positionnera ce soir pour cette non-entrée en matière. Merci de votre attention. »

Je profite d'avoir le micro pour revenir ce sur ce point 3 de l'ordre du jour au niveau personnel.

Depuis les années 1960, on a vu une élévation du taux d'activité des femmes, une diminution du nombre de familles nombreuses et une croissance du nombre de divorces. Economiquement parlant, ce fut intéressant. Lorsque le système politique encaissait le revenu d'un couple travaillant à 200%, on n'a

pas tergiversé pendant des années pour utiliser ces impôts. Et c'est là que le bât blesse, car c'est à ce moment-là qu'il aurait fallu utiliser ces impôts à bon escient, c'est-à-dire prévoir et anticiper un déséquilibre dans l'accompagnement du développement de l'enfant. Comme toujours, par manque de réflexion, on a choisi la facilité. On s'est voilé la face, en sous-estimant le futur.

Je suis étonné de notre inertie à mettre sur pied un projet qui somme toute n'est que la résultante d'un manque. Manque de places d'accueil, manque d'accompagnement de notre jeunesse. Peur de ne pas fusionner. La commune, avec ou sans fusion, devra toujours rendre des comptes à ses citoyens.

Notre attitude quelque peu humiliante pour notre Conseil communal me laisse perplexe.

Pour rappel, comme évoqué précédemment par Monsieur Laurent Amez-Droz, le 16 septembre 2021, Madame Cortina (PLRT) s'exprimait en ces termes : « Ce soir, je vous demande : « Pouvons-nous participer à l'élaboration de l'école de demain ? ». On était en septembre 2021.

Dans sa séance de septembre 2022, la commission financière souhaitait que les 130'000 francs demandés pour cet avant-projet ne soient pas misés comme dans une partie de poker, « juste pour voir ». Suite au vote positif de l'assemblée, le conseiller communal Yannick Butin nous remerciait pour la confiance accordée en promettant de s'atteler à la tâche pour nous proposer un projet fonctionnel et efficace. » Une milice. S'il vous plaît.

Le Conseil communal n'est pas un théâtre guignol au service de notre Autorité. On ne renvoie pas systématiquement un comité à ses études. On échange, on construit. Mais surtout, on communique et on avance ensemble.

Je remercie ici tout ce travail accompli avec les membres du GT MAÉ. Effectivement, ce projet bien que fonctionnel mérite d'être discuté. Mais il est généreux, c'est un lieu de vie qui propose, socialement parlant, un avenir serein pour nos enfants. Il réorganise les locaux provisoirement mis à disposition de la scolarité obligatoire. Il offre un nouvel espace pour le mouvement. Quant au coût des 7 millions de francs à ne pas dépasser, ce ne sont que des mots, pas des chiffres. Personne ne pouvait prononcer une somme puisque personne ne pouvait réellement chiffrer sans études. Certes, il y a eu l'erreur du cubage.

Avec une non-entrée en matière ce soir, nous perdrons donc encore une année, voire deux années. Merci de votre attention. »

Le président : « Mesdames, Messieurs, pour vos interventions personnelles, la prochaine fois, merci d'utiliser la discussion générale. Merci beaucoup. »

Teresa Remexido (Les Vert-e-s), au nom des Vert-e-s : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la position de notre groupe est le résultat de nos échanges lors de notre séance, ce lundi 13 novembre, mais aussi de la visite du lieu du projet pour nous rendre compte.

Avant tout je veux remercier le Conseil communal pour le rapport fourni qui nous offre des pistes de réflexion sur le fond du projet en termes d'urgence et de priorité par rapport aux besoins actuels dans notre commune.

Le montant de 13 millions de francs pour la réalisation du bâtiment en lien avec le projet MAE, n'est pas conforme au montant planifié dans le budget de la future commune de Laténa. Ce montant a presque doublé par rapport au budget initialement envisagé et nous remercions le Conseil communal d'avoir retiré la demande de crédit d'engagement.

Développer un projet MAE partout nous semble très important mais nous pensons qu'il est aussi important, au vu de la très forte augmentation du prix du bâtiment présenté, d'attendre les résultats des premières évaluations de la phase test qui a lieu dans 3 communes de notre canton afin d'envisager un projet au niveau élargi dans notre région et qui sait, bénéficier peut-être de certaines subventions.

Mais la raison principale qui nous fait demander au Conseil communal de réorienter son projet et le but de l'étude finale est surtout la nécessité croissante, dans notre commune, à augmenter d'urgence le nombre de places d'accueil parascolaire.

Monsieur Bertrand Paviet-Salomon l'avait déjà mis en évidence dans son interpellation du 24 mars 2022. Lors de notre Conseil général, il a énuméré six points qui sont toujours d'actualité. Les voici :

- 50 places manquaient pour la rentrée 2022 dès la 1^{ère} année HarmoS
- les solutions actuellement proposées consistent en un patchwork de créneaux d'accueil disparates

- la situation est également tendue du côté de Wavre notamment pour l'accueil en crèche
- notre commune continue d'attirer les familles (c'est d'ailleurs le cas après la rentrée scolaire 2022, avec la 3^{ème} étape de Kyatos – maintenant totalement habité - et les Mosaïques par exemple)
- la densification de certaines zones prévue dans le PAL
- il faut que les structures proposées soit adaptées en conséquence et ceci avec un minimum d'anticipation

Vous êtes d'accord avec moi qu'on a déjà trop tardé et qu'il faut éviter de perdre encore du temps.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal de revoir le projet en ayant comme but prioritaire la création d'une structure d'accueil parascolaire centralisée, offrant suffisamment de places dans ce bâtiment près des écoles, en respectant le montant initialement prévu et sans la salle de sport. Néanmoins, notre groupe se soucie de la Ludotène et des clubs sportifs et nous demandons au Conseil communal d'être attentif aux besoins de ces associations en recherchant par exemple, des synergies avec les autres communes, surtout en vue de la fusion que nous souhaitons.

Nous demandons également que des rapports intermédiaires soient établis pour informer sur l'avancement de ce dossier et permettre ainsi des réajustements lors des échanges dans les commissions ou au Conseil général, avant le rapport final.

La salle de sport, probablement nécessaire mais pas aussi indispensable, nous semble trop chère et problématique à construire pour l'instant dans l'espace à disposition.

La priorité doit être donnée, à notre avis, à la création de cette structure d'accueil parascolaire qui rendrait d'autant plus attractive notre commune auprès des familles et des jeunes futurs parents.

En conclusion, notre groupe est favorable à l'unanimité à l'octroi d'un crédit pour une nouvelle étude y compris la phase d'étude finale, pour un bâtiment respectant le montant initial estimé et a donc décidé d'amender l'arrêté du Conseil général qui figure en annexe 1, comme suit :

- en titre : un crédit d'engagement de 300'000 francs pour l'étude du bâtiment en lien avec l'accueil parascolaire en priorité
- article premier : un crédit d'engagement de 300'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'étude finale du bâtiment en lien avec l'accueil parascolaire en priorité

En espérant que vous puissiez adhérer à ce point de vue, je vous remercie pour votre attention. »

Erich Brönnimann (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, comme tout a déjà été dit, je vais être bref. Lors de sa séance du 6 novembre 2023, l'Entente de La Tène a, après une discussion controversée, voté unanimement pour ne pas entrer en matière concernant les 13 millions de francs et avec hésitation pour le maintien du crédit des 500'000 francs pour l'étude finale.

Depuis, de nouvelles informations ont fait tomber cette unanimité dans le groupe et, comme le libre choix est essentiel à l'Entente, il est à craindre que le groupe refusera ce crédit ce soir. »

Bruno Gomes (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de notre dernière séance de préparation du 13 novembre, nous avons examiné le rapport du Conseil communal et nous le remercions pour ce rapport.

Oui, nous avons besoin de ce projet, pour un accueil de minimum 160 enfants au parascolaire.

Oui, nous avons besoin d'un espace de 150 m² pour l'espace public destiné à la Ludotène et à l'atelier ainsi que 2 places de parc pour les dépose-minute.

Oui, nous avons besoin d'une salle de gymnastique répondant aux normes de Swiss Basket niveaux I et II (championnats nationaux) avec un terrain de 28 m x 15 m ainsi qu'une salle de fitness et de rythmique.

Mes collègues ont déjà apporté leurs arguments, si bien que je vais être bref. Je vais relever quelques points qui me paraissent très importants.

Ma question est la suivante : est-ce le bon moment pour lancer ce projet maintenant ?

Nous sommes à la veille de voter pour la fusion et nous pensons que ce n'est pas le bon moment pour proposer un si gros projet. Si la fusion réussit, laissons les nouvelles autorités, décider de ce projet. En analysant le rapport, nous avons constaté qu'il est vague et peu détaillé.

Tout d'abord, le rapport ne précise pas comment seront dépensés les 500'000 francs. Le rapport indique qu'il s'agit de l'étude finale du bâtiment, mais que contient l'étude finale ? Il n'y a aucune substance dans ce rapport. C'est vide et très vague.

D'après les recherches que j'ai effectuées, normalement les honoraires de l'architecte se situent entre 10 ou 15 à 20% du coût total du projet. Quels sont les honoraires négociés avec l'architecte pour ce projet ? 10% ? 15% ? 20% ? Où sont les détails dans le rapport ?

Sans connaître le prix réel négocié avec l'architecte, nous ne pouvons pas donner de chèque en blanc pour l'étude. Par exemple, si le coût du bâtiment est de 13.5 millions de francs, le coût de 20% devrait être de 270'000 francs et pas plus.

Le Conseil communal peut-il expliquer comment il a effectué le calcul et est arrivé à la somme de 500'000 francs ? Est-ce une erreur de calcul ? Il me semble que le prix d'étude est exorbitant et le Conseil communal doit présenter le juste prix et non un prix vague comme c'est le cas ici. Ceci doit être évité dans le futur.

Les membres de notre parti sont partagés sur ce rapport et ils ont voté par 2 voix contre et 2 abstentions. Merci. »

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je réponds à la question relative au coût de l'étude. Je l'ai dit dans mon introduction et je projette à nouveau la page qui contient la répartition des coûts.

L'avant-projet prévoit environ 9% de frais d'architecte pour l'entier de la réalisation du projet. L'étude comprend les points 4.2 à 4.4 qui représentent environ 40% des frais d'architecte pour tout le projet, qui feront à peu près 4 fois plus. 130 x 4 représente environ 500 – 550'000 francs.

Voici comment ont été déterminés les coûts. C'est également un architecte qui nous a indiqué qu'il fallait envisager ce montant pour l'étude qui comprend, jusqu'à l'appel d'offres, les procédures de demandes d'autorisations, la finalisation du projet avec l'étude en détail et le dépôt de la demande de permis de construire. »

Michel Luthi (ELT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, disons d'emblée que personne, ici, ne conteste la nécessité ni l'utilité de l'objet qui nous est soumis.

Par contre, il faut bien admettre que le plat principal, ou de résistance c'est selon, qui nous est servi au menu de ce soir, n'est pas du goût de tout le monde et ce n'est pas en l'appêtant à quelque sauce que ce soit qu'on va en relever les saveurs.

Alors peut-être vaudrait-il mieux, pour nous réveiller l'appétit et les papilles, en reconsidérer la recette et revenir avec quelque chose de plus affiné et abouti. »

Pascal Vaucher (ELT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, dans 10 jours exactement, la population des quatre communes concernées par le projet de fusion se prononcera sur la création de la commune de Laténa.

Je voudrais rappeler ici que lorsque nous avons accepté de lancer ce processus de fusion, le Conseil communal et le Conseil général se sont engagés à respecter une charte d'engagement. Cette charte stipulait entre autre qu'il fallait développer une plateforme d'échanges d'information entre nos quatre communes visant à assurer une communication régulière, directe et transparente s'agissant notamment de la situation et l'évolution financière, de la planification des investissements et des effectifs entre nos quatre communes.

Le but était de renforcer les collaborations en cours, mutualiser l'utilisation des infrastructures et de développer un processus de coordination en matière de ressources humaines.

Le point 5 de la charte stipule précisément qu'il faut assurer une concertation systématique entre les quatre communes au moment de la conception et la réalisation de nouveaux projets.

Certes, en début d'année, le Conseil communal a informé nos partenaires au sujet du projet MAE et estimé son coût à environ 7 millions de francs, montant qui a été inscrit au budget des investissements de la future commune Laténa. Entre-temps le coût du projet a explosé de 7 à 13 millions de francs. A ma connaissance, c'est sans concertation aucune avec nos partenaires et à l'encontre de la charte d'engagement qu'il avait signée, que le Conseil communal a mis à l'ordre du jour de ce soir le crédit de construction de 13 millions de francs.

Dans son rapport, le Conseil communal tente de justifier cette demande de crédit de construction par l'urgence de la rentrée scolaire de 2026 et la nécessité de trouver des locaux pour relocaliser le parascolaire.

Pour rappel c'est en 2022 que Saint-Blaise a inauguré le nouveau complexe des collèges de Vigner et c'est en 2026 qu'est prévue la fin des travaux du nouveau complexe scolaire à Hauterive. Une solution transitoire d'accueil pour une ou deux classes dans l'un ou l'autre de ses deux complexes scolaires devrait permettre d'attendre sereinement la réalisation d'un nouveau bâtiment. Il n'y a donc pas urgence.

Le Conseil communal a par la suite décidé de retirer la demande de crédit de construction de 13 millions de francs.

Le terme de la rentrée 2026 ne pouvant plus être tenu, pourquoi alors maintenir la demande de crédit d'étude de 500'000 francs ? La réponse du Conseil communal a été limpide, c'est le seul emplacement possible et le plan d'aménagement ne permet pas de faire mieux, autant finaliser l'étude de détail de ce projet le plus vite possible.

Vous n'ignorez certainement pas que la commune est en train de réviser son plan d'aménagement. Pourquoi ne pas profiter de cette révision pour voir si une modification du plan d'aménagement ne permettrait pas justement de faire mieux. J'ai posé la question lors de la dernière commission PAL et, devant la surprise des mandataires, force m'a été de constater que la commune n'avait entrepris aucune démarche dans ce sens.

Dans ce projet, il apparaît évident que le Conseil communal confond rapidité et précipitation. Je souhaiterais que le Conseil communal retire également la demande de crédit d'étude de 500'000 francs afin de reconsidérer l'ensemble du projet avec un peu plus de vision régionale et qu'il revienne au printemps prochain avec une nouvelle demande de crédit d'étude.

Rappelez-vous le projet pour le port de La Ramée. Personne ne regrette le report de quelques mois au vu du résultat final. Merci pour votre attention. »

Laurent Amez-Droz (PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je souhaite faire un petit résumé des prises de position qui ont été exposées. J'avais dit dans mon entrée en matière qu'il ne fallait pas essayer de bricoler. Nous sommes tous d'accord de respecter le cadre financier de 7 millions de francs. Nous souhaitons un vrai projet porteur pour la future commune de Laténa et que le b.a-ba de toute nouvelle étude – en regard de ce que la commune de Saint-Blaise a réalisé au collège de Vigner qui est devenu un petit joyau – est d'exploiter tout le potentiel de la parcelle.

Comme l'a dit Monsieur Pascal Vaucher, il faut d'abord commencer par examiner l'entier du potentiel qui peut être acceptable avant de décider de développer le projet. Ce n'est pas avec un crédit d'étude bricolé et limité à 300'000 francs que nous y parviendrons. Il faut reprendre le projet à zéro, avec un rapport de programmation qui définit le potentiel maximum, signé par tous les utilisateurs. Le projet sera ainsi bâti sur des bases solides et fixera le cadre financier.

J'ai travaillé à l'école de Monsieur Pascal Broulis, mon chef de département jusqu'à l'année dernière. S'il me demandait de proposer un projet à 14 millions de francs, je déposais un projet à 14 millions de francs. Nous tenions le cadre et nous travaillions avec nos mandataires pour trouver des solutions d'économie pour respecter le cadre défini. C'est pour ces raisons que le canton de Vaud est classé triple A au niveau de sa structure financière.

Je pense qu'il faut aujourd'hui renvoyer le Conseil communal à ses études, avec ses partenaires de la commune fusionnée. Nous nous réjouissons du 26 novembre et de fêter ce succès, tout en repartant sur de bonnes bases, sans oublier de consulter la commission d'urbanisme. Quand le concept du restaurant de La Tène a été élaboré tel qu'on le connaît aujourd'hui, nous avons travaillé avec la commission financière, le Conseil communal in corpore et la commission d'urbanisme. Tous les trois ont été réunis dans une même salle afin de définir comment le projet serait élaboré. Je suis toujours très fier d'avoir participé à ce projet en tant que conseiller communal à l'époque, qu'il ait été réalisé avec un accord parfait et que cela perdure encore aujourd'hui avec des investissements.

Il faut donc que l'on travaille ensemble et qu'on fasse quelque chose de mieux. Je vous encourage vraiment à refuser cette entrée en matière. Je propose même de le faire sans suspension de séance, tellement cela paraît évident. Tout le monde – à quelques exceptions près – est assez convaincu qu'il faut le faire, mais beaucoup mieux. Merci de votre attention. »

Tammy Butin (PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je tiens à préciser que cette intervention est à titre personnel et absolument pas de la part du parti auquel je fais partie.

Nous avons depuis quelques années une population dans notre village qui augmente par des nouveaux arrivants et des nouvelles naissances, ce qui génère des besoins qui ne peuvent plus attendre. Ce soir, nous avons la demande d'un crédit d'étude pour pouvoir avancer dans un beau projet qui présente la parfaite synergie pour satisfaire les besoins spécifiques de la population.

C'est bien beau de se vanter d'avoir de bons chiffres, des millions de francs épargnés, des finances saines dans notre commune, etc... et cela même en baissant les impôts ; ce qui se traduit par de l'argent disponible pour l'investir dans les besoins des citoyens qui nous ont élus et fait confiance – ainsi que leurs familles – en leur donnant satisfaction par des réponses concrètes à leurs besoins.

Notre société n'est plus celle d'avant, les parents font pour toutes sortes de raisons qui leur appartiennent, le choix de travailler en contribuant par ce geste à augmenter la fortune de notre commune, mais ils voudraient aussi avoir en contrepartie une bonne qualité de vie pour leurs familles.

Nous parlons aujourd'hui de la construction d'un complexe qui permettra de déplacer et agrandir à 160 places au total l'actuel parascolaire, ce qui libèrera 3 salles de classes pour le cycle 3 (10^{ème} et 11^{ème} HarmoS) actuellement occupées par celui-ci ; accueillir les enfants du cycle 3 durant leur pause de midi dans un endroit digne de ce nom ; actuellement le repas se passe au froid dans un couloir. Une Ludotène qui est actuellement à l'étroit et est de l'autre côté de la route ; une salle de gymnastique polyvalente qui permettra de faire les activités sportives scolaires actuellement déplacées dans les communes voisines, les entraînements des associations sportives locales et les activités sportives et éventuellement culturelles d'un futur projet MAE.

Nous sommes majoritairement très enthousiastes pour ce magnifique projet de fusion de nos 4 communes, mais nous devons aussi réfléchir qu'avec ou sans une fusion, ces besoins sont urgents et nécessaires. Alors pourquoi attendre et toujours attendre ? Il ne s'agit pas de penser à nos souhaits et caprices personnels mais à ceux de la population qui nous a donné la responsabilité d'agir dans le bon sens et le bien de tous.

Personnellement, j'ai envie de pouvoir me regarder dans une glace avec sérénité par le fait d'avoir défendu un projet dont la population a vraiment besoin même si je dois être la seule à l'avoir fait. Merci pour votre écoute. »

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je souhaite prendre position, pour le Conseil communal, par rapport à l'amendement des Vert-e-s.

Cet amendement proposé par le parti des Vert-e-s constitue une réponse constructive et réfléchie en regard de l'enjeu crucial du projet. Il propose une orientation alternative au projet du Conseil communal, qui mérite une discussion approfondie.

La suggestion de donner la priorité au parascolaire dans cette construction, avec la conséquence de supprimer la salle de gymnastique pour réduire les coûts globaux, constitue une adaptation envisageable de l'étude qui a été menée. Cette proposition ne nécessite pas une refonte complète de l'avant-projet, mais plutôt une adaptation de celui-ci.

Cependant, il est crucial de souligner que cette réduction exigerait de conserver l'emplacement initial pour cette infrastructure réduite, à savoir dans le prolongement de la CSUM. Cette condition repose sur la nécessité de capitaliser sur les études déjà menées pour ce site, compte tenu du fait que les analyses approfondies n'ont pas été réalisées pour les autres emplacements.

Toutefois, il est essentiel pour le Conseil communal de souligner que cette décision compromettra de manière irréversible l'ajout ultérieur d'une salle de gymnastique sur le site scolaire de Marin. C'est un choix possible mais nous souhaitons vous sensibiliser à cette contrainte. Je vous remercie de votre attention. »

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vous avez évoqué des questions liées au plan d'aménagement local. Ces possibilités sont envisageables dans cette démarche, mais je rappelle que la commune n'est malheureusement pas propriétaire de beaucoup de bien-fonds qui seraient pertinents pour accueillir une telle infrastructure. Mis à part tout le foncier lié au site de La Tène où l'on y trouve plutôt des activités sportives, un tel bâtiment peut prendre logiquement place seulement dans un site scolaire et pour le reste, la commune n'est pas propriétaire foncière. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est refusé par 27 voix contre, 10 voix pour et 2 abstentions.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'état d'avancement des travaux dans le cadre de la motion « Pour une véritable piste cyclable entre Saint-Blaise et La Tène »

Le président donne la parole au Conseil communal.

✎ Arrivée de Jérôme Amez-Droz

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ce rapport clôt, aux yeux du Conseil communal, le temps de réflexion, d'étude et de discussion liés à la sollicitation de la motion en revue.

Trois points sont à retenir dans cette réponse :

1. l'étude s'est déroulée en collaboration avec le Conseil communal de Saint-Blaise, ayant abouti à une conclusion conjointe sur l'itinéraire
2. l'itinéraire retenu répond en tous points au plan directeur cantonal de la mobilité cyclable et se connecte à la fois au parcours de mobilité douce le long du lac en direction de Neuchâtel et connecte en toute sécurité les sites scolaires de Marin et Saint-Blaise
3. la réalisation de cette piste cyclable en site propre sera intégrée dans des travaux de réaménagement urbain des rues qui sont empruntées ; il faudra donc encore un peu de temps avant la réalisation

Du côté de La Tène, cet itinéraire cyclable sera intégré dans le réaménagement des rue Louis-de-Meuron, Auguste-Bachelin et Fleur-de-Lys qui est en planification. Merci pour votre attention. »

Le président donne la parole aux commissions.

Michel Luthi (ELT), au nom de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ce dossier a régulièrement été présenté à la commission de circulation lors de ses séances. Nous avons pu nous exprimer et notre avis a été sollicité, dans la mesure de nos compétences, bien entendu.

Ce qui nous est proposé ce soir résume parfaitement ce que nous avons entendu. Petit détail, mais qui n'est pas si anodin que cela, lors de nos discussions, il a été prévu, dans le cadre de l'amélioration de la circulation au milieu du village, que la rue Louis-de-Meuron pourrait être mise en sens unique dans le sens de la montée, ceci pour assurer une certaine sécurité à la mobilité douce, mais cela reste encore à voir. Evidemment, cela fera changer les habitudes de certains usagers, notamment en direction de Saint-Blaise et peut-être reporter la circulation sur les Champs-Montants, comme nous aimerions que cela puisse se faire. Cela reste à voir mais il faut en tenir compte. »

Le président donne la parole aux groupes.

Jérôme Amez-Droz (PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLRT a analysé la réponse à la motion du 10 février 2021 du conseiller général Laurent Amez-Droz – mon grand frère préféré – qui demandait à ce que l'on étudie un premier projet « presque » Laténa, vu qu'il s'agit d'une liaison entre Saint-Blaise et Marin-Epagnier en matière de piste cyclable.

Notre groupe a été très convaincu de la réponse et il remercie le Conseil communal du travail qui a été réalisé. La variante 4a proposée nous séduit, non pas parce que son évaluation globale est de 43%, mais parce qu'il s'agit de la variante la plus logique. Par contre, par rapport à l'intervention du conseiller général Michel Luthi, les informations relatives à un sens unidirectionnel au centre du village de Marin-Epagnier nous inquiètent. Cela a suscité des débats, tout simplement parce qu'au centre du village il y a notre pharmacien préféré, nos trois coiffeurs et coiffeuses préféré-e-s, une banque, un kiosque et qui dit système de trafic unidirectionnel dit inévitablement des personnes qui auront moins envie d'aller chez ces commerçants. Ce sont des gens qui emploient du personnel, qui offrent des services et qui paient des impôts. Ce ne sont pas forcément des contribuables résidant dans la future commune Laténa, mais nous souhaitons qu'un vrai dialogue soit instauré avec eux et qu'on ne se retrouve pas dans la même situation que celle de la gare de Neuchâtel, pour donner un exemple concret. Nous pensons que l'échange et le dialogue sera profitable à des blocages ainsi que des réactions négatives. Nous savons que nous en sommes au stade de l'étude du projet, donc faisons bien cette analyse en

amont avec eux avant de solliciter un crédit de 650'000 francs. Nous avons vu qu'il s'agit d'un ordre de grandeur. Il ne faut pas le prendre pour argent comptant.

En définitive, notre groupe soutiendra ce rapport. Merci de votre attention. »

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vos paroles ont certainement dépassé votre pensée sur la question de la circulation unidirectionnelle. Cette question fait l'objet de discussions au sein de la commission de circulation et je regrette qu'elle sorte déjà maintenant. Cela devait plutôt faire l'objet du devoir de réserve de la commission. J'espère que cela ne soulèvera pas de débats inutiles car les idées de conception en sont à l'état embryonnaire. Merci. »

Laurent Amez-Droz (PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je souhaite rassurer Monsieur Daniel Rotsch en précisant que les propos ci-dessus ne ressortent pas des débats de la commission, mais proviennent de la légende en annexe au rapport, au sommet de la page 3, qui montre bien qu'il s'agit d'une variante possible. Donc ce n'est pas un secret de fonction non gardé. Cela ressort de votre propre rapport.

En tant que motionnaire, je tiens à dire que je suis très satisfait des travaux qui ont été réalisés dans le cadre de ce rapport. Merci. »

Le président passe au vote de la prise d'acte du rapport, qui est accepté à l'unanimité.

5. Rapport de l'Entente de La Tène au Conseil général concernant une initiative communale de la commune de La Tène demandant l'interdiction de l'utilisation des mousses d'extinction fluorées ou contenant un autre additif non biodégradable sur le territoire du canton de Neuchâtel

Le président donne la parole à l'auteur du rapport.

Pascal Vaucher (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je crois que j'ai largement entamé mon temps de parole avec le projet MAE.

Alors, je vais essayer d'être bref.

Lors de la séance du 11 mai 2023, l'ELT avait présenté une motion visant à interdire les mousses d'extinction fluorées sur le territoire de la commune.

La commune n'ayant pas compétence de légiférer dans ce domaine, le Conseil communal nous a conseillé de lancer une initiative communale afin de porter le sujet au niveau du Grand Conseil.

Après une rapide interruption de séance pour consulter tous les chefs de groupe, nous avons retiré notre motion afin de suivre la recommandation du Conseil communal.

Ce soir nous revoilà avec la proposition d'initiative communale afin que le sujet soit traité comme une motion par le Grand Conseil.

En d'autres termes : pour transmettre la patate chaude aux autorités cantonales !

Ceux qui suivent un peu l'actualité auront relevé que la fédération internationale de ski a récemment interdit les farts de glisse fluorés lors des compétitions, au motif que les PFAS contenus dans ces farts menaçaient à la fois la santé des préparateurs de ski et la nature.

Si quelques grammes de fart menacent effectivement la nature, que dire alors des tonnes de mousse d'extinction encore stockées sur le territoire cantonal ?

Nous comptons sur votre appui pour faire passer ce message au Gand Conseil.

Avant de voter, je souhaite apporter deux petites corrections :

- dernière ligne de l'annexe 1 : il est spécifié 100% biodégradable ; c'est peut-être un petit peu exagéré et nous supprimons le 100% en laissant « biodégradable » tout simplement
- dernier paragraphe de l'annexe 2 : suppression de « qui est européenne » l'ORRChim étant une réglementation helvétique

Merci pour votre attention et votre soutien. »

Le président donne la parole au Conseil communal.

Heinz Hoffmann (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal partage le souci de la problématique des polluants sur nos sols et bien entendu soutient cette initiative communale que nous avons en outre suggéré de déposer lors de la séance du Conseil général du 11 mai 203 en réponse à la motion « Stop aux PFAS ».

Pour information, les services du feu sont en train de remplacer les produits d'extinction contenant du fluor. Au début de l'année 2024, ils seront complètement remplacés. Merci. »

Le président donne la parole aux groupes.

Leonore Lovis (Les Vert-e-s), au nom des Vert-e-s : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, au mois de mai 2023, lors de sa séance de préparation du Conseil général du 11 mai 2023, le groupe des Vert-e-s avait longuement discuté de la motion de l'ELT au sujet de l'interdiction des mousses d'extinction fluorées sur le territoire de la commune.

Dans un premier temps, notre groupe s'était interrogé sur la portée de cette motion à l'échelle communale dans la mesure où le traitement de ce sujet nous paraissait plus adéquat à l'échelle cantonale.

Dans un deuxième temps, notre groupe s'était interrogé sur l'ampleur effective de l'utilisation de ces composés organiques halogénés. Est-elle fréquente ou limitée à des situations bien particulières où les autres produits à disposition ne suffiraient pas ?

Dans ce contexte, nous nous étions aperçu qu'une question de Patrick Erard au sujet des PFAS avait été déposée au Grand Conseil neuchâtelois le 23 mars 2023. Cependant, sa question est au sujet de la détection de la pollution aux PFAS et non au sujet du respect de son interdiction.

Nous avons aussi consulté l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) à laquelle se réfère l'initiative, en particulier à son annexe 1.1 consacrée aux polluants organiques persistants et son annexe 1.16 spécifique aux composés alkyliques perfluorés et polyfluorés, les fameux PFAS.

Le domaine des PFAS ne nous étant pas familier, nous nous référons à des études effectuées par des spécialistes afin d'estimer l'ampleur effective de l'utilisation de ces composés. Nous avons consulté le « Rapport d'experts réalisé sur mandat de l'Office fédéral de l'Environnement (OFEV) » au sujet des sites pollués par des PFAS en Suisse réalisé par ARCADIS et paru en 2021. Les sections 6.2.1 sur l'utilisation des PFAS dans les mousses anti-incendie ainsi que la section 8.2 sur la situation actuelle en Suisse nous ont interpellés. En particulier, les observations de ce rapport d'experts qui indiquent que les mousses extinctrices contenant des PFAS sont encore souvent utilisées en Suisse pour combattre des incendies même quand leur utilisation ne serait pas nécessaire.

Au vu de ces informations, le groupe des Vert-e-s soutient l'initiative communale proposée par l'Entente de La Tène qui permet de remonter cette problématique au niveau cantonal. Merci pour votre attention. »

Philippe Mattmann (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PSLT soutient cette initiative. Merci. »

Jérôme Amez-Droz (PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PLRT aussi. Merci. »

Le président : « Mesdames, Messieurs, nous discuterons des deux annexes en une fois. Elles ont été amendées par l'initiant. Je vous propose de ne pas forcément voter sur chacun des amendements. Si quelqu'un s'y oppose, qu'il lève la main maintenant.

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est accepté à l'unanimité.

Le président ouvre la discussion générale et procède à la lecture de l'annexe 1, dont le texte devient : *Par cette initiative communale, le Conseil général de La Tène demande au Grand Conseil d'étudier comment faire appliquer l'interdiction des PFAS sur le territoire cantonal, afin d'éviter toute utilisation de produits d'extinction qui ne soient pas biodégradables.*

Le président procède à la lecture de l'annexe 2, dont le texte devient : *L'ordonnance 814.81 de l'ORRChim n'est pas respectée par les fabricants. Le choix du produit appartient à l'utilisateur. Donc à l'Etat pour les pompiers (LPDIENS, Chapitre premier, Art. 3, pt a)).*

Le président passe au vote final de l'initiative communale de l'Entente amendée, qui est accepté à l'unanimité.

Pascal Vaucher (ELT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, merci. »

6. Interpellations et questions

Question du conseiller général Ted Smith (PLRT) « Le nouvel éclairage public est-il déjà fonctionnel et quand sera-t-il configuré pour l'abaissement nocturne ? »

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'éclairage public est fonctionnel depuis deux semaines. Les mâts et les lampadaires sont terminés aux Indiennes. Tout est connecté et le Conseil communal a établi un concept d'abaissement qui sera présenté à la commission de l'environnement et du développement durable, à la commission des infrastructures ainsi qu'à la commission de circulation.

En décembre, le Conseil communal validera le concept. Par classification de routes, l'intensité de l'éclairage sera diminuée, jusqu'à l'extinction totale, toujours en fonction de la classification des routes. En janvier 2024, une campagne d'information sera faite auprès de la population pour mettre ce concept en fonction dès le 1^{er} février 2024. L'idée de la campagne d'information est de permettre à la population de prendre connaissance du concept et d'apprendre à vivre avec, le changement n'étant pas négligeable. Peut-être qu'une séance publique sera organisée à la fin de la phase test avec des experts (police, éclairagistes, experts d'autres communes ayant réalisé le même concept) afin de répondre aux questions de la population. »

Question du conseiller général Ted Smith (PLRT) « La nouvelle installation photovoltaïque du collège de Wavre et les bornes de recharge sont-elles fonctionnelles et disponibles pour le public ? »

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le chantier a débuté au début du mois de juillet 2023 et s'est achevé à fin août 2023. Dès cette date, l'installation est fonctionnelle. Nous produisons de l'électricité qui est autoconsommée. Nous effectuons 2-3 tests sur le backup, qui ne concernent pas la production.

Les deux bornes sont opérationnelles et le public peut les utiliser avec un code QR (tarification unique). Le Conseil communal souhaite affiner cette tarification (différenciation entre tarif de jour et tarif de nuit) afin d'inciter les personnes à utiliser ces bornes durant la journée. Ce sont des possibilités techniques qui existent, mais le concept pour différencier les tarifications n'a pas encore été établi. »

7. Lettres et pétitions

Néant

8. Information orale concernant l'avancement du processus de fusion

Néant.

9. Communications du

a. Conseil communal

Valérie Dubosson (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, juste pour vous rappeler de venir partager un moment convivial le dimanche 26 novembre à l'annonce des résultats concernant la votation sur la fusion. Venez tous nombreuses et nombreux.

N'oubliez pas d'aller voter, mais surtout de le rappeler à votre entourage, vos voisin-e-s, etc. Merci beaucoup. »

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous rappelle la prochaine séance du Conseil général qui aura lieu le 14 décembre. La séance débutera à 19h00, mais se terminera avec une petite agape. »

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs le Conseil communal vous informe que les travaux de plantation sur le terrain agricole au lieu-dit « Les Biolles », ont été menés ces derniers jours. Cette action contribue à l'éco réseau de l'Entre-deux-Lacs sous la forme d'un bocage, étant un constituant important du réseau écologique. Ses réseaux imbriqués de prairies, haies,

talus et fossés sont autant d'éléments jouant un rôle de corridors biologiques. Ce projet ressort également du plan communal des parcs et des espaces verts. Merci »

b. bureau du Conseil général

Néant.

10. Divers

Ted Smith (PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la campagne de la fusion, sous la bannière de « Laténa Oui » est dans sa quinzième semaine. Nous avons commencé par distribuer les pin's « En route pour Laténa » durant les festivités du 1^{er} Août.

Avec 10 jours restants jusqu'au vote du 26 novembre, j'aimerais remercier :

- les élus, les autorités, l'administration et le service de conciergerie qui nous ont soutenus dans cet élan
- le Conseil communal qui a répondu favorablement à la demande de subvention de 5'000 francs conformément à la convention de fusion
- la mise à disposition de cette belle salle pour le Laténa Tour le 8 novembre dernier
- le personnel de conciergerie pour l'accueil de 150 citoyens
- les invités spéciaux et la presse nous ont permis de présenter une belle carte de visite pour notre commune
- la présence de nombreuses et nombreux membres du Conseil général et du Conseil communal dans les séances de comité du Laténa Tour, les débats publics et dans la rue pour expliquer la fusion à Monsieur et Madame tout le monde
- les partis et groupements du Conseil général qui ont majoritairement versé 100 francs par siège pour supporter cet élan

Nous espérons que nos efforts seront récompensés d'ici 10 jours, mais les jeux ne sont pas faits, comme le montre la lettre d'un lecteur de Saint-Blaise dans le Bulcom de demain.

Votez et faites voter, surtout – mais pas uniquement la famille et les connaissances – à Saint-Blaise. Je vous remercie. »

Denis Perrinjaquet (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je salue chaleureusement depuis plusieurs éditions du Bulcom la démarche entreprise par le Conseil communal pour son « Action sur le climat ». Par cette rédaction d'articles intelligents, on va à la rencontre du citoyen en lui permettant de comprendre et ainsi se positionner quant au bon sens de ses comportements. Merci de continuer sur cette voie. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** remercie l'assemblée pour sa participation et lève la séance à 21h42.

– Applaudissements –

La rédactrice du procès-verbal

P. Blunier

Au nom du Conseil général :

Le président,

Le secrétaire,

R. Kummer

P. Perret